

Semaine du 25 octobre au 1^{er} novembre 2020
30^{ième} Dimanche du temps ordinaire

Horaire des célébrations

Dimanche 25 octobre 2020

9h30 Église Saint-Gérard-Majella

Albert Brodeur
Fernande Maillé

Rachel & Robert Morgan
Collecte aux funérailles

11h Église Saint-Joseph

Gilles Constantineau
Monique & Yvon Bock

Son épouse et ses enfants
Sa sœur Denise

Dimanche 1^{er} novembre 2020

9h30 Église Saint-Gérard-Majella

Gaston Turpin
Antonio Céré

Son épouse et ses enfants
Gaétan Céré

11h Église Saint-Joseph

Gilles Boisclair (3 ans)
Parents défunts

Lorraine Duquette
Famille Murielle Milard

Lampe du sanctuaire

Église Saint-Gérard-Majella
Église Saint-Joseph

Lou & André Meilleur
Famille Claude Deschamps

Pour Merci pour vos contributions. Votre appui financier est très important.

Quête du 18 octobre 2020 VB 186.60\$ K 170.00\$

Cultes 53.75\$

Contribution annuelle

Dîme 2020

St-Gérard 2510.00\$

St-Joseph 2655.00\$

Merci de donner à la Paroisse Bon Pasteur.

BILLET ÉVANGÉLIQUE 30^{ième} DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE

Tu aimeras.

Régulièrement, nous avons l'occasion de suivre des rencontres de presse à la télévision. À tour de rôle, les journalistes rivalisent d'audace et d'astuce pour mettre le porte-parole en boîte. Celui-ci hésite, utilise des faux fuyants ou désarme ses interlocuteurs par des ripostes savamment calculées. L'évangile nous rapporte plusieurs situations analogues que se sont présentées à Jésus. Aujourd'hui, c'est un scribe, un spécialiste de la Loi, qui tente de le prendre au piège. Quel est le premier de tous les commandements ? demande-t-il à Jésus. Au lieu d'un commandement, Jésus en donne deux : Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit et tu aimeras ton prochain comme toi-même. Jésus poursuit en affirmant qu'il n'y a pas de commandement plus grand que ceux-là. Quelques années plus tard, saint Jean écrira que « celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, ne peut pas aimer Dieu qu'il ne voit pas. » Les deux commandements de l'amour sont intimement liés ; ils ne vont jamais l'un sans l'autre.

À nous maintenant d'emboîter le pas et de suivre son enseignement. Dans la vie de tous les jours, Dieu ne nous demande pas d'accomplir des prodiges qui nous dépassent, il veut simplement que nous comprenions comment aimer notre prochain. Nous devons aller au-delà des disputes verbales et agir selon le double commandement de l'amour de Dieu et du prochain. C'est la règle d'or du vrai disciple du Christ.

Nomination. C'est avec plaisir que je vous fais connaître officiellement cette nomination. À compter du 1er novembre prochain, l'abbé Jean-François Roy sera membre de l'équipe « in solidum » du secteur Mont-Laurier comprenant les paroisses Notre-Dame-de-l'Alliance, Notre-Dame-de-la-Rive, Bon Pasteur et Notre-Dame-de l'Espérance. L'abbé Roy sera coordonnateur de la pastorale et de la liturgie pour les paroisses du secteur. Il assumera cette responsabilité collégialement avec les membres de l'équipe, tenant compte que l'abbé Marc Richer, prêtre modérateur, demeure responsable de l'administration du secteur, tout en étant vicaire général du diocèse de Mont-Laurier. † Raymond Poisson Évêque de Mont-Laurier et de Saint-Jérôme

Résumé des règles sanitaires exigées par santé canada. Nous sommes en zone orange.

En zone rouge Une limite de 25 personnes est imposée, excluant le personnel en fonction, nous obligeant à tenir un registre des personnes présentes, ce qui sous-entend une inscription de la part des fidèles avant de se présenter à l'office dans le lieu de culte. **Dans les autres zones** La limite est maintenue à 250 participants. Il est important de vérifier souvent la zone dans laquelle se situe la paroisse. Prendre note que partout le protocole sanitaire est maintenu et rigoureusement respecté. Restez à l'affût des nouvelles pour savoir de quelle couleur est votre zone. Partout le protocole sanitaire est maintenu et rigoureusement respecté (**port du masque, se lavé les mains et ne pas chanter pendant la messe**). Je souhaite cependant que notre prière eucharistique continue de monter vers le Seigneur, afin de lui demander sa présence, sa protection et son réconfort. Je remercie les responsables des paroisses ainsi que les prêtres pour l'apport généreux qu'ils manifesteront à vivre ce moment de guérison communautaire. † Raymond Poisson Évêque de Mont-Laurier et de Saint-Jérôme.

SAVEZ-VOUS ? À propos des cimetières Est-ce qu'on achète un terrain dans un cimetière ? Non, c'est seulement une location que l'on nomme dans les règlements de cimetière « concession ». Ainsi, la personne au nom de qui est le lot est le concessionnaire de ce lot. Quel sont les frais que vous devez payer quand vous avez un terrain au cimetière ? Il y a deux frais à payer : les frais de location (concession) et les frais d'entretien. Ceci exclut les frais d'enterrements soit l'inhumation d'une urne ou d'un cercueil. Est-ce qu'il peut y avoir plusieurs concessionnaires pour un lot ? Non, il peut y avoir seulement qu'un concessionnaire. C'est ce concessionnaire qui confirme auprès du secrétariat paroissial qui va être enterré sur ce terrain. Quand le concessionnaire décède, qui devient le concessionnaire du terrain ? Si le concessionnaire décédé n'a pas nommé une personne de son vivant, le lot est transféré au conjoint(e). S'il n'y a pas de conjoint(e), les enfants doivent s'entendre pour nommer le nouveau concessionnaire. Cependant, le testament de la personne décédée est toujours à considérer en premier lieu. Est-ce que je peux payer l'entretien pour plusieurs années ? Règle générale, vous pouvez payer à long terme et cela vous met à l'abri des augmentations. Que se passe-t-il si les frais de location ou les frais d'entretien ne sont pas payés ? La fabrique est en droit de reprendre ses droits sur le terrain. Combien de cercueils ou d'urnes pouvez-vous enterrer sur votre lot ? Cela varie selon la grandeur du terrain et des normes du cimetière.